

Intercom Bernay Terres de Normandie
Délibération n° ENV2017-07
Bureau communautaire du 21 décembre 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 21 décembre 2017 -

Délibération n° ENV2017-07

L'an deux mil dix-sept, le jeudi vingt et un décembre à 18 heures 00, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le vendredi 15 décembre 2017.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur CHAUVIN Pierre, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Madame VAGNER Marie-Lyne

Absents excusés : Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur SCRIBOT Frédéric

Objet :

Marché de services en vue de réaliser une étude de diagnostic de la mobilité durable et de préfiguration d'une politique de mobilité, schéma local de déplacement et schéma directeur des modes actifs, mission d'animation « mobilité durable »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Fin 2015, l'Intercom Risle et Charentonne (aujourd'hui fusionnée au sein de l'Intercom Bernay Terres de Normandie) et la Communauté de Communes du Pays de Conches ont répondu à un appel à candidature du Département de l'Eure visant à accompagner 2 Collectivités rurales pour devenir TEPOS (territoire à énergie positive) en 2050 ; et ont été retenues. Ainsi, depuis janvier 2016, le Conseil Départemental de l'Eure, l'ALEC 27 et chacune des 2 Communautés de Communes, travaillent ensemble afin de donner à leur territoire toutes les chances de réussir leur entrée dans la transition énergétique.

La réalisation au cours du 1^{er} semestre 2016 d'un diagnostic des territoires, puis d'une concertation avec tous les acteurs locaux à l'automne 2016, ont permis de travailler à la définition d'objectifs et à l'élaboration d'un plan d'actions 2017 – 2020, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie le 28 septembre 2017.

Afin de donner un élan supplémentaire à leur démarche TEPOS, l'Intercom Risle et Charentonne et la Communauté de Communes du Pays de Conches, ont déposé une candidature conjointe à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Le 6 décembre 2016, la convention signée par Madame la Ministre, Ségolène ROYAL, engageait les deux territoires à mettre en œuvre 12 projets structurants.

Parmi ces projets, la convention prévoit la réalisation d'une étude pour la réalisation d'un schéma local de déplacement et d'un schéma directeur des modes actifs ; accompagnée d'une mission d'animation « mobilité durable » ; objets de la présente consultation.

Le périmètre de l'étude couvrira la Communauté de Communes du Pays de Conches et le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la 1^{ère} phase de diagnostic, puis sera poursuivie sur l'ex-Intercom Risle et Charentonne uniquement.

La Maitrise d'ouvrage est assurée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Toutefois, par convention, la Communauté de Communes du Pays de Conches est le partenaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la réalisation de cette étude et sera décisionnaire de la même façon que l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ainsi pour réaliser l'étude de diagnostic de la mobilité durable et de préfiguration d'une politique de mobilité, schéma local de déplacement et schéma directeur des modes actifs, mission d'animation « mobilité durable », un marché public a été souscrit en vertu des articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

De surcroit, la présente consultation est divisée en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles, et par territoire :

- Tranche ferme : diagnostics du territoire en termes de mobilité des personnes ; définition des bassins de vie et définition des enjeux et priorité d'actions
- Tranche conditionnelle 1 : élaboration et rédaction du schéma local de déplacement
- Tranche conditionnelle 2 : élaboration et rédaction du schéma directeur des modes actifs
- Tranche conditionnelle 3 : animation d'une mission « mobilité durable »

A l'issue de la procédure d'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse a été déterminée comme suit :

Société INDDIGO

Dont le siège social est sis 40 rue de l'Echiquier
75010 PARIS

Pour un montant global de 102 501,00 euros HT se décomposant ainsi

- Tranche ferme : diagnostics du territoire en termes de mobilité des personnes ; définition des bassins de vie et définition des enjeux et priorité d'actions pour un montant de 17 638,50 euros HT dont 11 550,00 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Tranche conditionnelle 2 : élaboration et rédaction du schéma directeur des modes actifs pour un montant de 51 862,50 euros HT dont 27 525,00 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

- Tranche conditionnelle 3 : animation d'une mission « mobilité durable » pour un montant de 33 000, 00 euros HT dont 16 500 euros à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L5211-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération AG2015-03 du 13 janvier 2017 et notamment son article 2.3.4;

Vu la convention d'appui financier « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » signée par Madame ROYAL, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la Mer le 6 décembre 2016 ;

Vu la signature de la convention TEPCV par Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et autorisée par la délibération AG2017-03 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2017 attribuant des délégations au Président et au Bureau ;

Vu la délibération ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les objectifs TEPOS (territoire à énergie positive) et le plan d'actions 2017-2020 intégrant toutes les actions de la convention TEPCV ;

Considérant que la présente délibération a pour objet l'attribution du marché de services en vue de réaliser l'étude de diagnostic de la mobilité durable et de préfiguration d'une politique de mobilité, schéma local de déplacement et schéma directeur des modes actifs, mission d'animation « mobilité durable », correspondant aux actions 1 et 2 pour la mobilité de la convention TEPCV ;

Considérant que ce contrat doit être soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

- **DECIDE** la passation d'un marché de services en vue de réaliser l'étude de diagnostic de la mobilité durable et de préfiguration d'une politique de mobilité, schéma local de déplacement et schéma directeur des modes actifs, mission d'animation « mobilité durable », conclu sous la forme d'une procédure adaptée prévue aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
- **ATTRIBUE** le marché à la Société INDDIGO sise 40 rue de l'Echiquier à PARIS (75010)

Pour un montant global de 102 501,00 euros HT se décomposant ainsi :

- Tranche ferme : diagnostic du territoire en terme de mobilité des personnes ; définition des bassins de vie et définition des enjeux et priorité d'actions pour un montant de 17 638,50 euros HT dont 11 550,00 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Tranche conditionnelle 2 : élaboration et rédaction du schéma directeur des modes actifs pour un montant de 51 862,50 euros HT dont 27 525,00 euros HT à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Tranche conditionnelle 3 : animation d'une mission « mobilité durable » pour un montant de 33 000, 00 euros HT dont 16 500 euros à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, à exécuter et à régler ledit marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès de l'ensemble des financeurs mobilisés sur le projet ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171221-ENV2017_07-DE

Le Président,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Affichage : 28/12/2017

Jean-Claude ROUSSELIN.

